

Règlement du Jeu concours « Raclette Party Entremont »

Généralités

1. Les présentes conditions sont applicables au Concours Raclette Party Entremont organisé par la société Entremont Benelux SA, dont le siège social est établi Avenue Ariane 5, 1200 Woluwé-Saint-Lambert - BE 0424.939.182 (ci-après "Entremont").
2. La Société Entremont organise un jeu concours intitulé « Raclette Party » qui se déroule du 26 octobre 2022 au 24 novembre 2022 inclus en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg (ci-après le « Concours »).
3. Les conditions du Concours peuvent être obtenues auprès du service consommateurs d'Entremont Belgique et également être consultées sur <https://www.entremont.be> (ci-après le « Site »). Le présent règlement fixe les modalités de participation au Concours. Toute participation au Concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.
4. Entremont se réserve le droit de mettre un terme au Concours ou d'en modifier les règles, conditions, dispositions ou informations à sa discrétion et sans notification préalable, sans pouvoir être tenue de quelque manière que ce soit à verser des dédommagements aux Participants. Toute modification ou adaptation des conditions du Concours et tout arrêt ou modification du Concours seront communiqués par Entremont sur le Site du Concours.
5. Entremont peut suspendre ou annuler une participation en cas de constatation d'un comportement suspect. Par 'comportement suspect' nous entendons (énumération non-limitative) : une tentative de détournement du présent règlement, une multiplication de comptes, un rythme de gains inhabituel, la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant/profil enregistré, une tentative de forcer les serveurs, etc.

Participation

6. La première participation au Concours est libre d'accès. La deuxième participation au Concours (ainsi que les suivantes) nécessite l'achat d'un produit porteur de l'offre dans la gamme Entremont « Raclette ou Fondue », parmi les références suivantes : Entremont Ma Raclette 400G, Raclette sans croûte 350G, Raclette Saveur d'Antan 350G ou 700G, Raclette Plateau Plaisir 600G, Plateau Raclette 3 Saveurs 600G, Fondue Savoyarde 400G ; afin d'obtenir un code unique qui permettra l'accès au Concours. L'accès au Concours sera effectué sur base de l'adresse email. Si une adresse email est utilisée plus d'une fois, l'accès au Concours requerra un code.
7. Les collaborateurs d'Entremont et les autres personnes directement impliquées dans l'organisation du Concours ainsi que les membres de leur famille vivant sous le même toit ne peuvent entrer en ligne de compte pour un gain.
8. Ce Concours se déroule uniquement sur le territoire belge et luxembourgeois. Ce Concours est ouvert à toute personne physique majeure vivant en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg et disposant d'une résidence ou d'un domicile fixe où elle est inscrite comme résidente.

9. En participant au Concours, les Participants déclarent être d'accord avec l'application des conditions du Concours telles que décrites dans le présent règlement.
10. Toute inscription ou participation, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucun gain. Entremont se réserve alors le droit de remettre en jeu le gain qui lui aurait été indûment attribué.
11. Le Concours est notamment annoncé sur les supports suivants : réseaux sociaux (Facebook, Instagram), site web www.entremont.be et sticker sur produits Entremont, wobblers en magasins, sites web définis par la société Gammed pour la campagne Programmatic.
12. Le Concours n'est pas sponsorisé, soutenu ou administré par Instagram ou le groupe Meta, ou organisé en association avec Instagram ou le groupe Meta. Tout Participant au Concours reconnaît qu'aucune responsabilité ne pourra être imputée à Instagram ou au groupe Meta dans le cadre du Concours.

Concours

13. Le Concours courra du 26 octobre 2022 (00h01) au 24 novembre 2022 (23h59) inclus. La participation ne sera plus possible après cette date.
14. Pour participer à ce Concours les Participants doivent procéder de la manière suivante :
 - Pour la première participation :
 1. Se rendre sur le site www.entremont.be et cliquer sur le banner « Concours Entremont Raclette party » qui mène vers la page du concours
 2. Cliquer sur « Je joue sans code »
 3. Remplir le formulaire avec nom, prénom, adresse email, adresse postale, date de naissance
 4. Accepter les conditions de participation et le règlement,
 5. Jouer à la roue de la fortune,
 6. Découvrir si le résultat est gagnant et, si oui, quel est le gain.NB : si la personne clique sur « Je joue pour la première fois » alors que le système reconnaît son adresse email, elle est redirigée vers la participation avec code.
 - Pour la deuxième participation et les suivantes :
 1. Acheter un produit Entremont porteur de l'offre dans la gamme Entremont de fromages à raclette et fondue,
 2. Se rendre sur le site www.entremont.be et cliquer sur le banner « Concours Entremont Raclette party » qui mène vers la page du concours
 3. Cliquer sur « Je joue avec un code »
 4. Remplir le formulaire avec nom, prénom, adresse email, adresse postale, date de naissance, magasin dans lequel a été acheté le produit Entremont muni du code,
 5. Accepter les conditions de participation et le règlement,
 6. Entrer son code pour participer au Concours,
 7. Jouer à la roue de la fortune,
 8. Découvrir si il est gagnant et, si oui, quel est le gain.

15. Les participants découvrent directement après avoir tourné la roue de la fortune si ils ont gagné et quel est leur gain. 3000 gains différents seront attribués aléatoirement durant toute la période du Concours. Certaines participations seront perdantes étant donné que le nombre de gains est défini et limité.
16. Les participants reconnaissent et acceptent que seule la participation via un code permet de pouvoir remporter le plus gros gain.
17. Les vainqueurs reçoivent un email à l'adresse indiquée lors de leur inscription directement après leur participation et sont invités à confirmer le nom et l'adresse postale indiqués dans le formulaire de participation.
18. Les gains sont attribués par le mécanisme des instants gagnants, instants prédéterminés de façon aléatoire avant le début du Concours. Ces instants gagnants sont « ouverts ». Est ainsi déclaré gagnant un participant qui joue au moment de l'instant gagnant (date, heure, minute, seconde du serveur du Concours) ou, si aucun participant ne joue à ce moment, le participant qui joue le premier après cet instant gagnant. Seules les dates, heures, minutes et secondes du serveur du Concours feront foi.
19. Les gains (sauf bons de réduction) seront envoyés par la poste à l'adresse postale indiquée par les Participants, au plus tard le 23.12.2022. Si le gain est un bon de réduction, celui-ci est envoyé sous forme de pdf par email à l'adresse indiquée lors de la participation au Concours.
20. Chaque Participant peut jouer autant de fois qu'il le souhaite grâce aux codes uniques qu'il trouve sur les produits Entremont porteurs de l'offre. Chaque participant peut donc remporter plusieurs gains.

Gains

21. Le présent Concours attribuera les gains suivants :

Ce Concours est doté de 3000 gains :

- 1 weekend en Ardennes via Ardennes Etape (www.ardennes-etape.be), d'une valeur de 800 € (budget uniquement dédié au loyer du logement). Valeur à déduire du prix loyer hors charges et caution. Le chèque-cadeau est valable sur l'ensemble des maisons de vacances disponibles sur le site web Ardennes-Etape. Ardennes-Etape ne garantit donc pas la disponibilité de telle ou telle maison pour une date spécifique. Le chèque-cadeau est valable un an à partir de la date d'émission. La date d'expiration est indiquée sur le chèque-cadeau.
Dotation à gagner par tirage au sort uniquement avec utilisation d'un code.
- 30 appareils à Raclette de la marque TEFAL ECO RESPECT raclette RE31E810 pour 8 personnes ainsi que le fromage à Raclette Entremont sous forme de bons cadeaux pour 6 à 8 personnes :
 - o 1 bon cadeau Plateau Plaisir ou Plateau 3 Raclettes 600gr
 - o 2 bons cadeaux Saveur d'Antan 350gr
 - o 1 bon cadeau Raclette sans croute 350gr
 - o 1 bon cadeau Raclette Fumée ou Poivre 250g (valeur unitaire commerciale approximative de 105€ TT)

Règlement du Jeu concours « Raclette Party Entremont »

- 500 bons pour 1 pack offert d'Entremont Raclette Saveur d'Antan 350gr d'une valeur approximative de +/- 6€
 - 2469 bons de réduction, valable sur un pack de raclette ou de Fondue Savoyarde Entremont, d'une valeur de 4€ soumis à la réglementation indiquée sur ceux-ci
22. Les gains ne pourront pas être échangés ni convertis en espèces ou en nature.
 23. En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles extérieures à sa volonté, Entremont se réserve le droit de remplacer le gain gagné par un gain de nature et/ou de valeur équivalente.
 24. En cas de tentative de fraude ou de tricherie, Entremont a la possibilité de remettre en jeu le gain qui aurait été attribué en vertu de ce Concours. Le gagnant ne pourra alors plus revendiquer quelconque droit à un gain de quelque sorte et de quelque nature que ce soit.
 25. La hauteur des montants fixés préalablement par Entremont pour les gains attribués dans ce Concours dépendra du montant réel qui est nécessaire afin de produire le gain à gagner. Aucune compensation ne sera accordée envers le Participant s'il s'avère que la valeur réelle finale du gain est inférieure au montant initialement communiqué.
 26. Aucune correspondance ne sera échangée sur les résultats. Le gagnant ne pourra demander son échange contre d'autres biens ou services.
 27. Le gain est nominatif, non commercialisable et ne peut pas être attribué ou cédé à un ou des tiers.

Protection de la vie privée

28. Les Participants ont l'obligation de fournir des informations correctes, précises et complètes. Entremont pourra demander aux Participants de fournir la preuve de leur identité et une preuve valable d'inscription à l'adresse indiquée par leurs soins. Les Participants qui communiqueront des données incorrectes ne seront pas pris en compte pour l'attribution des gains.
29. Les données personnelles sont destinées à Entremont pour la gestion du Concours, notamment pour permettre la prise en compte de la participation, la détermination du/des gagnant(s) et l'attribution et acheminement du ou des gains. Les données personnelles collectées sont susceptibles d'être transférées aux prestataires techniques de Entremont et des filiales du Groupe Sodial et/ou prestataires assurant l'envoi de la/des dotation(s).
30. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) les participants au Concours disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ces données, en adressant leur demande écrite par courrier adressé en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : **SA Entremont Benelux, Avenue Ariane 5, 1200 Woluwé-Saint-Lambert** (à l'attention de M. Vincent Brauns - infoconso@entremont.com)
31. Les données collectées sont obligatoires pour participer au Concours. Par conséquent, les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la fin du Concours seront réputées renoncer à leur participation et dotation. La société Entremont pourra utiliser les données personnelles à des fins de prospection commerciale, si le participant l'y a expressément autorisé lors de son inscription, en cochant la case prévue à cet effet.

32. Entremont supprimera les données personnelles collectées pour la gestion du Concours à l'issue de ce dernier, lorsque les gains ont été correctement distribués aux gagnants. En cas d'acceptation par le participant de prospection commerciale par la Entremont, celle-ci conservera et traitera les données à cette fin puis procédera à leur suppression à l'issue d'un délai de 3 ans maximum en l'absence de réponse à toute sollicitation. Le cas échéant, les données personnelles collectées sont susceptibles d'être conservées plus longtemps au titre d'obligations légales spécifiques ou en cas de contentieux.

Responsabilité

33. Entremont et les sociétés qui y sont liées ne pourront pas être tenues responsables des dommages découlant de l'accès au site, de l'utilisation de ce dernier et de la confiance aux informations reprises sur le Site du Concours ou tout site s'y rapportant.
34. Entremont ne pourra pas être tenue responsable, que ce soit au regard de la loi ou d'une convention, des éventuels dommages indirects du Concours. Entremont décline toute responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté en matière d'accidents, de retard de livraison, de dommages ou de frais supplémentaires de quelque nature que ce soit, découlant du Concours, d'une promotion ou de l'octroi ou de la réception du gain. Entremont ne pourra pas être tenue responsable des dommages découlant d'erreurs sur les documents imprimés. Les documents seront donc sous réserve de modifications et fautes de frappe et d'impression. Entremont ne pourra pas davantage être tenue responsable d'un quelconque manquement technique et/ou retard dans la réception des envois. Entremont ne saurait encourir une quelconque responsabilité si elle était amenée pour ces raisons à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Concours à tout moment si les circonstances l'exigent. Dans ce cas, les participants en seront dument informés.
35. Entremont rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau, et décline toutes responsabilités liées aux conséquences de la connexion des participants à ce réseaux via son site internet. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion au site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Dispositions finales

36. Tous les droits de copyright et autres droits de propriété intellectuelle dans tout texte, illustration et autre document sur le Site du Concours sont la propriété d'Entremont. Rien du contenu de ce Concours ne peut être reproduit ou publié sans l'autorisation explicite d'Entremont.
37. Le droit applicable au présent Concours est le droit belge. Les tribunaux de Bruxelles pour les consommateurs résidant en Belgique, et les tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg pour les consommateurs résidant au Grand-Duché de Luxembourg, seront exclusivement compétents en cas de litige relatif au Concours et au Règlement, y compris les litiges relatifs aux obligations non contractuelles découlant du Concours et/ou du Règlement ou en relation avec ceux-ci, sauf si la loi donne compétence de façon impérative à d'autres juridiction, et sans préjudice des droits du Participant de saisir un autre juge.

38. Pour tout complément d'information ou une éventuelle réclamation concernant le Concours, veuillez prendre contact avec le service consommateurs de Entremont :

- par courrier à : Service consommateurs, Avenue Ariane 5, 1200 Woluwé-Saint-Lambert, Belgique
- par e-mail : infoconso@entremont.com

Le service consommateurs traitera directement vos questions et réclamations ou les transmettra, si nécessaire, au département Entremont compétent. Selon la nature de votre question/plainte et la manière dont vous aurez pris contact avec le service consommateurs, une réponse vous sera donnée par écrit ou par e-mail.